



15 novembre 2018

Agenda 2030 Valais

Stratégie du Conseil d'Etat en matière de développement durable

Le Conseil d'Etat a défini sa stratégie de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030 Valais). Il entend apporter sa contribution à la réalisation des nouveaux objectifs pour le développement durable des Nations Unies adoptés par la Confédération, et faire du Valais un exemple en matière de développement durable dans l'Arc alpin. Sa conception d'un Valais durable est celle d'un canton équitable et solidaire, dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs, qui offre un environnement sain à sa population et à ses hôtes. Des objectifs stratégiques adaptés au territoire donnent le cap afin de traduire cette vision. Un programme opérationnel permettra de la concrétiser, avec des réalisations mises en œuvre dans une approche transversale au travers des différents domaines d'action de l'Etat.

La durabilité est le fruit d'une responsabilité partagée et le Valais entend contribuer aux efforts globaux avec un Agenda 2030 cantonal. Le Conseil d'Etat a formalisé dès 2008 son engagement en faveur d'un développement durable en adoptant, puis en renouvelant, « les 16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable ». Les objectifs pour le développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies offrent un nouveau cadre international et une nouvelle dynamique pour leur mise en œuvre. Ces objectifs renouvelés, ainsi que la Stratégie pour le développement durable de la Confédération qui en découle, ont donné l'occasion au Conseil d'Etat de se pencher sur ses pratiques et d'adapter son cadre d'action, en capitalisant sur l'expérience acquise depuis dix ans.

Vers un Valais durable

S'appuyant sur un environnement exceptionnel, conscient de la finitude des ressources et des efforts qu'il reste à fournir en matière de durabilité au niveau global ainsi que sur son territoire, le Conseil d'Etat veut, par son engagement, positionner fermement le Valais sur la voie d'un développement durable. Cœur énergétique de la Suisse, le Valais entend mettre en valeur son patrimoine et se rapprocher de l'indépendance énergétique. Le canton veut être reconnu comme un territoire laboratoire et devenir une pépinière de projets innovants, en s'appuyant sur une collectivité modèle qui démontre par les actes que le développement durable est ancré dans sa culture et au cœur de ses préoccupations.

Dans son Agenda 2030, le Conseil d'Etat s'engage pour un Valais durable, à savoir un canton équitable et solidaire, dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs, qui offre un environnement sain à sa population et à ses hôtes.

Il entend montrer le chemin par une approche transversale des problèmes et la cohérence des réponses apportées à travers les politiques publiques, initier et tester de nouvelles manières de penser et d'agir, faire preuve d'exemplarité et fédérer l'engagement de tous les acteurs dans un effort collectif.



Des objectifs stratégiques

Afin de concrétiser cette vision, dix champs thématiques ont été retenus. Ces derniers sont alignés avec la Stratégie nationale de développement durable mais adaptés au territoire valaisan. Pour chacun d'entre eux, une fiche a été établie avec un résumé de la vision, la présentation des défis, le détail des objectifs stratégiques à atteindre ainsi que les chiffres-clés.

Les dix champs thématiques sont les suivants :

- consommation et production, avec pour but la réduction de l'impact environnemental des modes de production et de consommation et l'amélioration des conditions sociales de production ;
- développement urbain, mobilité et infrastructure, en visant la valorisation du patrimoine architectural et construit, l'utilisation économe du territoire et des ressources, la sécurité et la qualité de vie ;
- énergie et climat, avec la valorisation des ressources énergétiques indigènes et renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique ;
- ressources naturelles, en appliquant le principe de précaution dans l'utilisation des ressources naturelles et en valorisant ces dernières pour une réduction de l'impact des activités humaines ;
- système économique, pour une concentration sur une croissance qualitative afin d'assurer une prospérité de la population sans dépassement des limites écologiques ;
- formation, recherche, innovation, dans le but d'un renforcement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la résilience et la capacité d'adaptation des individus et de la société ;
- lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire la réduction des risques de précarité et la garantie du minimum vital pour tous ;
- cohésion sociale et égalité des genres, avec la réduction de tous les types d'inégalité, la promotion de l'égalité des chances et le développement de perspectives d'avenir pour chacun dans une société ouverte et respectueuse des identités ;
- santé, en visant le maintien de l'accès pour toutes et tous à des conditions de vie et à des prestations qui favorisent une bonne santé, un bien-être physique et psychique ;
- exemplarité, avec le renforcement de l'intégration des dimensions économiques, environnementales et sociales dans toutes les actions de l'administration cantonale.

Une stratégie globale et un programme opérationnel

L'Agenda 2030 de développement durable du canton du Valais est formé d'un volet stratégique et d'une partie opérationnelle. La stratégie à l'horizon 2030 fixe le cadre global de l'engagement en matière de durabilité de l'Etat à moyen terme. Elle présente les défis et objectifs stratégiques du Valais en la matière.

Cette stratégie sera déclinée dans un programme opérationnel de développement durable pluriannuel. Etabli pour quatre ans et revu annuellement dans le cadre de la mise à jour de la planification intégrée pluriannuelle, il doit définir les projets phares du Conseil d'Etat en matière de développement durable ainsi que les moyens de leur mise en œuvre (organisation, financement, suivi et évaluation, communication interne et externe, partenariats).

La mise en œuvre est déléguée par le Conseil d'Etat à une direction stratégique, constituée de représentants de la présidence du Conseil d'Etat et des cinq départements. Elle est accompagnée par la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, présidente du Conseil d'Etat, 027 606 50 95

Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 027 606 33 00

Christel Dischinger, cheffe de projet de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), 027 607 10 88